

# AMÉLIORER LA MODERNISATION DE L'AIDE SOCIALE (1)

## RENOUVELLEMENT DE L'AIDE SOCIALE

**Ce que vous pouvez faire : Demandez une augmentation sensible et immédiate des taux d'aide sociale et la fin des règles punitives.**

- De 2020 à 2024, la province subira une refonte unique en son genre qui modifiera la prestation de l'aide sociale.
- La prestation de l'aide sociale relève toujours du ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires.
- Les décisions relatives à l'éligibilité et au montant des prestations seront pour la plupart retirées des bureaux locaux et centralisées par la province.
- Les municipalités ou les gestionnaires des services municipaux regroupés (GSMR) et conseils d'administration de district des services sociaux (CADSS) ne géreront plus l'aide financière, mais se concentreront sur les services de « soutien à la stabilité ».
- Il y aura une centralisation du système téléphonique et du processus de demande grâce à la demande d'aide sociale numérique (SADA).
- Il y a l'automatisation des déterminations d'admissibilité basées sur le risque par le biais de rapports de crédit de tiers avec l'Agence du revenu du Canada (ARC) et Equifax.
- On constate une utilisation accrue des outils numériques au moyen du portail de communication en ligne, MesPrestations.
- La co-conception a lieu uniquement entre la province et les municipalités/GSMR/CADSS, et non avec les clients.

## GRANDS PROBLÈMES DU NOUVEAU PLAN

**Ce que vous pouvez faire : Demandez la suspension du processus de modernisation jusqu'à ce que le déploiement effectué jusqu'à présent soit étudié, que les résultats soient rendus publics et que les clients soient consultés. Demandez la transparence des modèles de financement et le financement de nouveaux services d'accompagnement.**

Dans le cadre du nouveau plan :

- Les taux d'aide sociale (gelés depuis 2018 malgré une inflation de 11 %) ne vont pas augmenter.
- Il existe encore plus de 800 règles punitives et de recouvrements pour les clients de l'aide sociale.
- Il y aura moins d'interaction en personne dans le processus de demande.
- Les gens perdront l'accès direct aux travailleurs sociaux en raison du système téléphonique centralisé.
- Le financement de l'accès numérique pour les téléphones portables, les ordinateurs, les plans de données et d'Internet, et la formation à la culture numérique est complètement absent du plan.
- Il n'y a pas de plan de financement supplémentaire pour le « soutien à la stabilité » ou les services intégrés (soutien pour la garde d'enfants, le handicap, la sécurité alimentaire, le logement, l'alphabétisation et l'apprentissage des langues, la santé mentale et la toxicomanie, l'établissement, la formation ou l'éducation et le transport).
- Il n'y a aucun moyen pour le public de savoir si ou comment ce nouveau plan sera utile et réussi, car il n'y a pas de mesures claires de la réussite.
- Rien n'indique que l'accès à l'aide sociale sera élargi aux personnes ayant un statut d'immigration précaire.
- Les clients de l'aide sociale n'ont pas été largement consultés avant que les changements ne soient mis en place.
- Il n'existe pas de modèle de financement transparent et solidaire entre la province et les municipalités/GSMR/CADSS.

**Les taux d'aide sociale doivent être augmentés de manière sensible et immédiate!**

**Il faut prévoir une consultation et une conception conjointe avec les clients!**

**L'aide sociale doit être un modèle de service accessible, intégré, adapté, complet et simple pour soutenir les personnes les plus vulnérables de l'Ontario!**





# AMÉLIORER LA MODERNISATION DE L'AIDE SOCIALE (2)

## TRANSFORMATION DES SERVICES D'EMPLOI

**Ce que vous pouvez faire : Demandez une augmentation sensible et immédiate des taux d'aide sociale et la fin des règles punitives.**

- Les services d'emploi du programme Ontario au Travail et du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) ont été séparés du reste du système d'aide sociale. Les services d'emploi pour les clients font désormais partie d'Emploi Ontario.
- Ces soutiens sont désormais supervisés par le ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences.
- De nouveaux gestionnaires de systèmes de services (GSS) sont choisis pour superviser les prestataires de services d'emploi.
- Les GSS sont sélectionnés par le biais d'une procédure d'appel d'offres et peuvent être une entreprise privée, un organisme à but non lucratif, un organisme public (une municipalité, les gestionnaires des services municipaux regroupés (GSMR) ou les conseils d'administration de district des services sociaux (CADSS) ou un consortium (groupe d'organisations).
- Jusqu'à présent, WCG (une société multinationale privée située en Australie), FedCap (une organisation sans but lucratif située aux États-Unis), un collège public et un consortium de GSMR ont remporté des appels d'offres pour effectuer ce travail.
- La transformation utilise un modèle de rémunération au rendement où les GSS sont payés après qu'un client a trouvé un emploi.
- Ce modèle a été mis à l'essai en Ontario, au Royaume-Uni et en Australie au cours des 25 dernières années. Il en résulte souvent de faibles taux de placement à long terme dans des emplois mal rémunérés, précaires et contractuels.
- Un nouveau questionnaire numérique, l'outil d'évaluation commune (Common Assessment Tool, CAAt), répartit les clients en trois catégories, selon le plus petit au plus grand nombre d'obstacles au travail.
- La phase 1 du lancement fait l'objet de prototype, les GSS de la phase 2.a ont été annoncés, la phase 2.b et la phase 3 sont à venir.

## GRANDS PROBLÈMES DU NOUVEAU PLAN

**Ce que vous pouvez faire : Demandez la suspension du processus de modernisation jusqu'à ce que le déploiement effectué jusqu'à présent soit étudié, que les résultats soient rendus publics et que les clients soient consultés. Demandez un financement accru pour les aides à la pré-embauche.**

Dans le cadre du nouveau plan :

- il n'existe pas de parcours clair pour l'orientation vers le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH);
- il n'y a pas eu d'étude, d'évaluation et de publication des résultats des prototypes avant de poursuivre le déploiement des autres phases;
- il n'y a pas de nouveau financement pour les soutiens préalables à l'emploi (services de garde d'enfants, logement, formation, etc.).
- aucune mesure de protection pour éviter que les clients ne se perdent dans la confusion entre leur travailleur social de l'aide sociale et leur travailleur social d'Emploi Ontario.
- il sera peut-être plus difficile de maintenir les services publics et locaux dans ce modèle;
- les personnes handicapées ont été peu ou pas prises en compte, notamment les coûts extraordinaires et uniques de la vie avec un handicap et l'assurance d'un aménagement adéquat du lieu de travail pour les personnes handicapées qui peuvent travailler;
- il n'y a aucun moyen pour le public de savoir si ou comment ce nouveau plan sera utile et réussi, car il n'y a pas de mesures claires de la réussite.

**Arrêtez le lancement jusqu'à ce que le plan puisse être étudié correctement!**

**Veillez à ce que les personnes handicapées fassent partie intégrante du plan!**

**La rémunération au rendement n'est pas la solution pour aider les gens à trouver un bon emploi!**

